

04.06.2009

Loi sur l'encouragement de la culture: le Conseil des Etats soutient la sécurité sociale et place Pro Helvetia sous la houlette de l'Etat.

C'est avec une grande satisfaction que nous avons suivi le vote du Conseil des Etats, qui a accepté sans opposition la proposition du conseiller national Toni Bortoluzzi en faveur d'une **contribution de la Confédération à la prévoyance professionnelle** des acteurs culturels (art. 8a). Le conseiller fédéral Pascal Couchepin ne s'y est pas opposé non plus. Il a toutefois proposé une précision (mention de Pro Helvetia) qui a été acceptée par la majorité. Cette décision crée une divergence avec le Conseil national, divergence qu'il faudra donc encore éliminer. Il faudra veiller à ce que la portée de l'article de loi ne soit pas atténuée pendant ce processus.

Nous sommes également très heureux que la motion «**sécurité sociale pour les professions avec changements de place fréquents ou engagements de durée limitée**» ait été acceptée sans opposition après que Pascal Couchepin s'est déclaré prêt à la prendre en compte. Il a toutefois précisé qu'il demanderait au Conseil national de transformer la motion en postulat, forme non contraignante.

Suisseculture regrette en revanche vivement que **la fixation des objectifs stratégiques de Pro Helvetia** soit désormais confiée au Conseil fédéral (art. 27 d/5). Le Conseil des Etats en a décidé ainsi par 25 voix contre 10. Le conseil de fondation devient ainsi l'organe exécutif de l'Office fédéral de la culture. **L'article 27 o**, qui prévoit que le conseil de fondation soit entendu par le Conseil fédéral avant la fixation des objectifs stratégiques, ne laisse aucun doute en la matière: cet article enterre l'autonomie de Pro Helvetia et transforme les membres du conseil de fondation en fonctionnaires fédéraux. Nous nous engageons énergiquement pour que le Conseil national maintienne sa décision.

Concernant **la promotion de la relève artistique et l'organisation d'événements culturels par l'OFC** (décision par 22 voix contre 17), le Conseil des Etats a contrarié la répartition logique des tâches entre l'OFC et Pro Helvetia. La mise en œuvre de cet article fournira de toute façon encore matière à discuter et, en l'état, il n'est pas encore exclu que le statu quo l'emporte.

Devant ses faibles chances de succès, la conseillère aux Etats Helen Leumann avait retiré sa proposition individuelle demandant la création d'un Conseil de la culture. Toutes les parties, et en particulier le conseiller fédéral Pascal Couchepin, ont assuré que les acteurs culturels et les associations qui représentent leurs intérêts seraient consultés et intégrés aux processus de décisions de politique culturelle. Mais c'est précisément ce que l'Office fédéral de la culture a cessé de faire voilà plusieurs années. Nous attendons donc impatiemment de voir si la pratique change... Il n'en demeure pas moins que l'idée d'un Conseil de la culture est désormais définitivement enterrée.

Procès-verbal des débats au Conseil des Etats:

http://www.parlament.ch/ab/toc/d/s/4809/301165/d_s_4809_301165.htm